AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°20 bis

26 Août 1980

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 - 84008 AVIGNON CEDEX - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 888074 V

SPECIAL TOMATE N°5

MILDIOU - ALTERNARIA -

Les risques reprennent .Effectuer un traitement préventif et renouveler la protection après une pluie (ou aspersion de 20 mm) ou tous les 15 jours jusqu'à la récolte (matières actives utilisables voir Bulletin Technique N°3) .

NOCTUELLE DES FRUITS -

De nouvelles attaques sont possibles en CAMARGUE et dans la plaine de BEAUCAIRE .Effectuer un nouveau traitement dans ces zones (matières actives utilisables voir Bulletin Technique N°4) .

ACARIOSE BRONZEE -

De nombreux dégâts sont signalés .Effectuer un traitement curatif si nécessaire .Partout ailleurs on peut arrêter les traitements préventifs .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant J. Thiault - CPPAP N° 478 AD

P93